



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre,
Le cinq décembre à dix-neuf heures,

Les membres du comité, légalement convoqués, se sont réunis à, sous la présidence de Monsieur Denis LEROUX.

Date de convocation : 28 /11/2024

Date d'affichage : 28/11/2024

Nombre de membres :

- en exercice : 127
- présents : 27
- votants : 40

Nombre de voix :

- en exercice : 385
- présents : 121
- procurations : 96
- **nombre total de voix exprimées : 217**

Etaient présents :

Laure BOITEUX, Léon BONVALOT, Marie-Paule BRAND, Michèle CACHOT-USUNIER, Hervé CAGNON, Thierry CARTIER, Dimitri COULOUVRAT, Anthony CUENOT, Kévin FADIN, Valentin GAUTHEY (S), Denis LEROUX, Boris LOICHOT, Roland MARTIN, Olivier MESNIER, Dominique MOLLIER, Thierry MOREL, Valérie PAGNOT, Alexandre PANTEL, Corinne PARATTE, Roland PERROT, Daniel PRIEUR, Manuela RAMBAUD, Elisabeth REDOUTEY, Gilles ROBERT, Charles SCHELLE, Franck VILLEMAIN, Sébastien WOLFF.

Etaient absents excusés :

Cédric BÔLE, Christine BOUQUIN, David CHATELAIN, Philippe CHOULET, Jean-Noël CUENOT, Pascal DUFFNER, Jocelyne ERNST, Lucine FAIVRE, Florian GAIFFE, Pascal GODIN, Suzanne GUERRIN, Eric HOULLEY, Pascal JACQUOT, Céline JEAMBRUN, Raphaël KRUCIEN, Lydie LAB, Sylvie LE HIR, Régis LIGIER, Catherine MAUVAIS, Anthony MERIQUE, Christian MOREL, Catherine ROGNON, Dominique RONDOT, Emmanuel SAULNIER, Hervé SIMONIN, Pierre VAUFREY, Marcelline VIPREY, Marielle WILCZAK.

Etaient absents :

Didier BARTHOD, Yann BEAUFILS, Aurélie BESCHET, Françoise BEURET, Francis BILLOD-MOREL, Luc BINDER, Fabrice BOBILLIER, Jérôme BOILLON, Patrick BOISSEIN, Martial BOURNEL-BOSSON, Justine BRIQUEZ, Benoît CALAME, Isabelle CHEVAL, Matthieu CHEVAL, Bruno CHOLLEY, Olivier CLEMENCE, Pascal CLEMENCE, Jacqueline CUENOT-STALDER, Jean-Philippe DA COSTA, Jean-Pierre DEVILLERS, Baptiste FAYARD, Jean-Michel FEUVRIER, Alain GAIFFE, Frédéric GAIFFE, Etienne GIGON, Fabrice GIRARDIN, Aurore GOSSO, Maurice GROSSET, Lucienne HEMLER, Bénédicte HERARD, Christian HERARD, Thierry HOUSER, Bernard JACQUET, François JACQUOT, Christophe JANIN, Nicolas JUBIN, Christian MAUVAIS, Nicolas MARGUET, James MICHEL, Francine MISERE, Philippe MITTAG, Jean-Louis MOUGIN, Joëlle MOUGIN, Frédérique MOUREAUX, Denis NARBEY, Sarah OEUVRARD, Jean-Luc PAGNOT, Adrien PELLEGRINI, Raphaël PEQUIGNOT, Vivien PERRET-GENTIL, Bernard PRETOT, Hervé PREVITALI, Catherine RACINE, Christian RAMEL, Jérôme RENAUD, Marlène RENAUD, Laurent ROUSSET, Pascal ROUGNON, Yves ROY, Fabien ROYER, Jean-Noël SAUNIER, Régis SOULET, Véronique TATU, Michel TROUILLOT, Gérard VAUCHIER, Marie-Josèphe

VERMOT, Baptiste VILLEMEN, François VILLIER, Jérôme VOINET, Céline VUILLEMIN, Christelle VUILLEMEN, Jean-Luc VUILLEMEN, Ingrid WILLEMEN-JEANNIN, Pierre-Jean WYCART.

Ont donné pouvoir :

Cédric BÔLE a donné pouvoir à Dominique MOLLIER,
Christine BOUQUIN a donné pouvoir à Marie-Paule BRAND,
David CHATELAIN a donné pouvoir à Thierry MOREL,
Jean-Noël CUENOT a donné pouvoir à Elisabeth REDOUTEY,
Lucine FAIVRE a donné pouvoir à Valentin GAUTHEY (S),
Florian GAIFFE a donné pouvoir à Dimitri COULOUVRAT,
Eric HOULLEY a donné pouvoir à Gilles ROBERT,
Céline JEAMBRUN a donné pouvoir à Charles SCHELLE,
Sylvie LE HIR a donné pouvoir à Denis LEROUX,
Anthony MERIQUE a donné pouvoir à Franck VILLEMEN,
Christian MOREL a donné pouvoir à Valérie PAGNOT,
Catherine ROGNON a donné pouvoir à Kévin FADIN,
Pierre VAUFREY a donné pouvoir à Laure BOITEUX,
Marcelline VIPREY a donné pouvoir à Anthony CUENOT.

Secrétaire de séance : Daniel PRIEUR

Objet : 2024-033 : Convention avec Grand Besançon Métropole agglomération Porte du Parc

Des démarches conjointes ont été initiées depuis plusieurs années entre l'agglomération bisontine et le Parc naturel régional du Doubs horloger. Par ailleurs, la communauté de communes du Val de Morteau fait partie du pôle métropolitain centre Franche-Comté.

L'adoption d'une convention-cadre entre GBM et le PNR du Doubs horloger vise à étendre et à diversifier la dynamique de coopération. À cette fin, Denis LEROUX est venu présenter le PNR, à l'occasion du conseil communautaire de GBM le 23 mai 2024. Cette étape a ensuite permis de préciser les contours d'un partenariat établissant GBM en ville porte du PNR. Ce dispositif de ville porte constitue pour un PNR un mode de coopération avec un territoire urbain situé à proximité. La souplesse prévaut, les domaines visés à travers ce partenariat varient en fonction de la situation locale.

La convention-cadre définit l'objet du partenariat et son fonctionnement.

Elle traite ainsi des domaines concernés, de la gouvernance, des modalités d'organisation et de communication. Elle pourra être complétée au fur et à mesure, en fonction des besoins, de conventions spécifiques relatives à tout projet de coopération qui nécessiterait une définition précise de son objet et des modalités de mise en œuvre.

Eu égard à la nature des territoires concernés, huit domaines d'échanges et de coopération sont identifiés comme prioritaires : concertation PNR-GBM sur la démarche Arc horloger ; développement d'une offre touristique fondée sur l'horlogerie ; écotourisme et itinérance ; conciliation des activités de plein air avec la préservation de la nature ; éducation à la citoyenneté et à l'environnement ; promotion de l'aménagement et de la construction durables ; forêt durable et multifonctionnelle ; développement économique et industrie durables. Cette liste pourra être complétée chemin faisant de problématiques à valider dans le cadre du partenariat institutionnel.

La convention-cadre définit également le partenariat institutionnel, avec notamment une parité entre les deux entités signataires au sein d'un comité ville porte reposant sur des élus, dont un élu référent transversal par structure. Le document précise également les conditions du fonctionnement au plan technique, en appui sur un service désigné dans chacune des deux structures afin d'assurer l'animation. Enfin, la communication est envisagée de manière globale, à compléter en fonction des actions qui seront menées au fil du temps.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- D'autoriser le président à signer la convention de partenariat avec Grand Besançon Métropole.

Approbation à l'unanimité

Nombre de voix : 217	Exprimés (en voix) : 217
- pour : 217	- abstention : 0
- contre : 0	- ne prend pas part au vote : 0

Pour extrait certifié conforme,
le Président
Denis LEROUX



The seal is circular with the text "PARC NATUREL RÉGIONAL DU DOUBS HORLOGER" around the perimeter. The center features a coat of arms with a clock tower and a sun.